

Objet : Marché de travaux pour la restructuration du complexe sportif Le Palacium - Avenant 2 au lot 9

N° : VA_DEC2021_142
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles R. 2194-2 et R. 2194-8 du Code de la commande publique,

Vu l'avis favorable de la Commission des marchés en date du 8 mars 2021,

décidons

De conclure avec la société STPI située à HAUBOURDIN (59481), titulaire du lot n°9 « VRD – Espaces verts » du marché de travaux pour la restructuration du complexe sportif Le Palacium, un avenant n°2 afin de tenir compte de :

- L'ajout des prestations supplémentaires suivantes :
 - Raccordement de l'EP de la grande salle vers les « Z'hurlants », pour un montant de 6 950,59 € H.T.
 - Modification du parvis consécutivement à la décision du Maître d'Ouvrage de réduire l'abattage des arbres avenue du pont de bois de 11 sujets à trois sujets et intégration des demandes de la DTTM pour l'accessibilité, pour un montant de 41 690,77 € H.T.
- La suppression des prestations suivantes :
 - Modification du principe du bassin de tamponnement, pour un montant de - 1 826,15 € H.T.
 - Suppression de la prestation sur local CTA, pour un montant de - 2 124,15 € H.T.

Soit au total une plus-value de 44 691.06 € hors taxe

Le nouveau montant du marché à la suite de cet avenant est de 422 734,80 € hors taxe, soit un avenant n°2 représentant une hausse de 11.82 %.

Conformément à l'article R. 2194-2 du Code de la commande publique, les prestations supplémentaires de l'avenant n°1 étaient liées à l'évacuation des terres polluées et l'approvisionnement nouvelles terres saines. Ainsi, ces travaux

étaient nécessaires pour permettre la bonne continuité du chantier et un changement du titulaire était impossible pour des raisons économiques et techniques.

La conclusion de cet avenant n°2 entraîne une prolongation du délai d'exécution des travaux de 7 semaines.

Imputation comptable : 2313 411 2200

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 20 avril 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-179482A-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 22 avril 2021